

Visites aux patients hospitalisés et épidémie de COVID-19

Consignes applicables jusqu'à nouvel ordre

Direction Générale de l'AP-HP – 19 juin 2020

Afin de protéger les patients, les visiteurs et les professionnels dans le contexte épidémique actuel, la possibilité de visiter les patients est organisée par les équipes médicales et la direction de l'hôpital, en tenant compte de chaque situation individuelle et en concertation avec les patients et leurs proches. Les visites ont lieu dans des créneaux horaires déterminés, fixés par l'équipe soignante.

Dans le but de protéger le mieux possible les patients, il est recommandé de limiter le nombre de visiteurs à deux visiteurs simultanés par chambre.

En toutes circonstances, les visites sont interdites aux personnes qui présentent des symptômes de COVID-19 (fièvre, toux, rhume), sont atteintes de COVID-19 ou ont été en contact avec une personne atteinte de COVID-19 dans les 14 jours précédents.

Les visites des patients atteints de COVID-19 ne sont pas autorisées sauf circonstances exceptionnelles, notamment en situation de fin de vie.

Des dispositions particulières peuvent être décidées par la direction et l'équipe soignante, pour une unité en particulier ou pour l'ensemble de l'hôpital.

Lors des visites, les personnes doivent veiller au strict respect de l'ensemble des mesures barrières. Les visiteurs doivent respecter strictement les consignes de désinfection des mains et porter un masque en continu, conformément aux indications affichées à l'entrée de l'hôpital. Les équipements de protection individuelle doivent être adaptés à la situation et conformes à ceux recommandés par le personnel soignant.

La circulation des visiteurs au sein de l'hôpital ainsi que leurs contacts avec d'autres personnes et les professionnels doivent être limités autant que possible.

Le personnel hospitalier doit rappeler et expliquer ces règles afin qu'elles soient comprises par les patients et les visiteurs.

Nous vous remercions pour votre compréhension.